

Appui au suivi de la qualité des infrastructures et aménagements des sites de pratique outdoor sur le territoire - Suricate

Vos enjeux : vous souhaitez améliorer les services et mieux répondre à la demande croissante des usagers de pratiquer les sports de nature dans le cadre d'un développement maîtrisé.

L'offre : le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), mission d'appui du Ministère chargé des sports, vous accompagne en mettant à votre disposition un outil numérique de veille et de suivi de la qualité des aménagements des sites de pratique Outdoor : le dispositif Suricate®.

Suricate® met en relation les pratiquants de sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique, pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

En utilisant Suricate®, les pratiquants signalent et géolocalisent les incidents rencontrés lors de leur activité, tels qu'un équipement défectueux, une signalétique erronée, une source de pollution ou d'un conflit d'usage. Les signalements sont traités par un réseau d'administrateurs issus des collectivités territoriales, des fédérations sportives, des services de l'État et des gestionnaires d'espaces naturels.

Depuis le 1er juin 2020, toutes les collectivités locales peuvent bénéficier de cette veille gratuite de leur territoire. Ainsi, par la participation active des pratiquants et l'action des administrateurs, Suricate® est un outil qui aide les gestionnaires des lieux de pratique et tous ceux qui promeuvent les sports de nature à maintenir une offre de qualité.

A qui s'adresser :

Une offre proposée par :



En savoir plus :

<http://sentinelles.sportsdenature.fr> ; Les chiffres clés 2020 du dispositif Suricate